



Dissolution d'un bureau d'une association de parents d'élèves

Par **Leeloo09_old**, le **25/10/2007** à **12:00**

Bonjour,

VOICI MA QUESTION :

Si trois membres d'un bureau d'une association loi 1901 veulent démissionner de leur poste (secrétaire, secrétaire adjoint et trésorier adjoint), cela suffit-il pour convoquer une AG extraordinaire pour élire un nouveau bureau ou les membres restant peuvent-ils continuer sans eux ?

Merci beaucoup pour votre réponse rapide.

Sincères salutations.

Leeloo